

ALFRED REBOUX  
Propriétaire - Gérant

## ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois.	13.50
> Six mois.	26.50
> Un an.	50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

## BOURSE DE PARIS

27 DÉCEMBRE

(Service gouvernemental)

3 0/0.	65 90
4 1/2.	96 00
Emprunts (5 0/0).	104 40
	28 DÉCEMBRE
3 0/0.	65 75
4 1/2.	96 00
Emprunts (5 0/0).	104 20
	(Services particulier du Journal de Roubaix.)
ACTIONS	Banque de France 3800 00
	Société générale 522 09
	Credit foncier de France 910 00
	Chemins autrichiens 667 00
	Lyon 960 00
	Est 575 00
	Ouest 622 00
	Nord 1207 00
	Midi 725 00
	Suez 737 00
	Péruvien 33 18
ACTIONS	Banque ottomane (ancienne) 460 00
	Banque ottomane (nouvelle) 000 00
Londres cour	25 14
Credit Mobilier	196 00
Turc	23 25

## DEPÉCHES COMMERCIALES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

New-York, 28 décembre.

Change sur Londres, 4.85 1/2 ; change sur Paris, 513 3/4

Valeur de l'or, 112 7/8

Café good fair, (la livre) 18 1/4

Café good Cargoes, (la livre) 18 3/4

Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C<sup>o</sup> représenté à Roubaix par M. Bulteau-Dessaints :

Havre, 28 décembre.

Cotons : Ventes 600 b. Marché calme très bien tenu.

Liverpool, 28 décembre.

Cotons : Ventes 8,000 b. Marché calme soutenu.

New-York, 28 décembre.

Cotons : 13 1/4.

Recettes de 3 jours 61.000 b.

Dépêche des affiches à la Bourse de Roubaix

Liverpool, 28 décembre.

Cotons : vente 8.000 b. Marché soutenu.

Havre, 28 décembre.

Cotons : vente 750 b. Marché soutenu, Lord Louisiane débarquant 82 à 83.

New-York, 28 décembre.

Recettes de trois jours : 61.000 b.

ROUBAIX 28 DECEMBRE 1875

## Bulletin du jour

L'Assemblée a continué hier la discussion de la loi sur la presse. C'est un sujet qui, comme écrivain, nous intéresse beaucoup ; mais nous devons dire que, dans cette affaire, les défenseurs de nos droits, qui siégent pour l'instant sur les bancs de l'opposition, deviennent les promoteurs de mesures extrêmement opprassives s'ils étaient au pouvoir.

La liberté de la presse est au nombre de celles qu'on réclame toujours quand on n'a pas la direction des affaires et qu'on comprend le plus qu'on peut qu'on s'en est servi pour renverser ses adversaires.

Au début de la séance, M. Dufaure a demandé l'urgence du projet, a cause

## JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL &amp; COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

l'imminence de la dissolution. L'urgence a été déclarée.

M. Bertault a pris la parole sur l'article 1<sup>er</sup> concernant les attaques contre les droits et l'autorité des Assemblées et du gouvernement. Il a demandé qu'on introduisit dans cet article les mots : « gouvernement de la république. »

M. Raoul Duval a attaqué le centre droit. Il croit que la formation de la majorité de républicains, de bonapartistes et de légitimistes qui a élu les 75 sénateurs inamovibles est très-justifiable.

M. Dufaure dit que les 75 sénateurs nommés régulièrement, en vertu des lois constitutionnelles, sont la deuxième partie du personnel du gouvernement dont le maréchal est la première. À ce titre, le ministre leur voit son respect, et il se refuse à examiner les détails de leur nomination. Nous demandons, pour suivre le garde des sceaux, une loi répressive des attaques contre les lois constitutionnelles. Nous voulons protéger ce que vous avez fait, la république constitutionnelle. Le droit de révision est une partie essentielle de la constitution, mais il ne peut être exercé qu'à une époque déterminée et d'après les règles constitutionnelles. Nous n'admettons nullement qu'on puisse sortir de ces règles. Dans la discussion électorale sur la révision, nous saurons distinguer entre les attaques contre la constitution et une discussion loyale. Une critique éclairée et sérieuse sera permise ; les attaques seront interdites.

Le ministre a continué en disant qu'on aura le droit de concourir à l'exercice de la révision, qui a été adoptée pour permettre de faire l'expérience de la constitution. Mais à celui qui, dès à présent, alors que l'expérience n'est pas faite, viendrait déclarer que la constitution est détestable, je dirais qu'il ne fait pas une expérience loyale du nouveau régime et je ne voterais pas pour lui. Telle a été la conclusion du garde des sceaux.

M. de Broglie a établi la différence entre les deux listes sénatoriales qui avaient été présentées. L'une était composée d'hommes entre lesquels il pouvait exister des dissensments, mais qui tous étaient d'accord sur les points fondamentaux de l'organisation sociale et religieuse. L'autre liste comprenait des hommes entre lesquels on chercherait vainement des affinités sous le rapport politique et religieux. Il faut opposer aux élus, dit M. de Broglie, la sincérité, la bonne foi et la loyauté.

M. de Castellane constate qu'autrefois toute la Chambre était opposée au projet de loi sur la presse ; aujourd'hui ce projet est nécessaire, par suite des élections sénatoriales qui ont brisé l'union conservatrice. L'orateur s'est élevé contre la diversité des éléments qui ont présidé à l'élection des sénateurs inamovibles.

M. Ernest Picard, toujours disposé à rire et à faire rire, a demandé si le ministre de l'intérieur n'avait aucune objection à faire au discours de M. Dufaure. Sénateur à vie, M. Picard sera également loutic à perpétuité.

L'Assemblée a adopté la rédaction de M. Berthaud de l'article 1<sup>er</sup>, réprimant les attaques contre les lois constitutionnelles et le gouvernement de la république.

M. Berthaud a combattu l'article 2 relatif au colportage. M. Jules Favre a parlé contre l'article. Il a fait allusion à la propagande bonapartiste parle colportage. M. Wallon a dit alors que M. Jules Favre avait voulu appeler les sé

vérités du gouvernement contre les brochures bonapartistes qui ont répondu à ses mensonges.

M. Jules Favre a demandé naïvement quelques reproches on pouvait adresser à ceux qui ont marché droit et qui ont fait leur devoir comme lui. Ceux qui nous adressent des reproches auraient-ils pris la responsabilité de la paix ? a demandé M. Jules Favre, qui aurait bien été de ne pas prendre la responsabilité de la continuation de la guerre.

M. Raoul Duval a attaqué le centre droit. Il croit que la formation de la majorité de républicains, de bonapartistes et de légitimistes qui a élu les 75 sénateurs inamovibles est très-justifiable.

M. Dufaure dit que les 75 sénateurs nommés régulièrement, en vertu des lois constitutionnelles, sont la deuxième partie du personnel du gouvernement dont le maréchal est la première. À ce titre, le ministre leur voit son respect, et il se refuse à examiner les détails de leur nomination. Nous demandons, pour suivre le garde des sceaux, une loi répressive des attaques contre les lois constitutionnelles. Nous voulons protéger ce que vous avez fait, la république constitutionnelle. Le droit de révision est une partie essentielle de la constitution, mais il ne peut être exercé qu'à une époque déterminée et d'après les règles constitutionnelles. Nous n'admettons nullement qu'on puisse sortir de ces règles. Dans la discussion électorale sur la révision, nous saurons distinguer entre les attaques contre la constitution et une discussion loyale. Une critique éclairée et sérieuse sera permise ; les attaques seront interdites.

Le centre gauche a décidé qu'un compte-rendu exposant la politique suivie par le centre gauche et ses vues pour l'avenir serait préparé par les soins du bureau et soumis aux membres de la réunion dans la séance prochaine.

Réception de l'ambassadeur de Turquie à l'Elysée

Le nouvel ambassadeur de Turquie, Sadik Pacha, a été reçu en audience solennelle par le Président de la République et lui a présenté ses lettres de créance. La réception a eu lieu à 1 h. 1/2 avec le cérémonial d'usage. M. Molard, introduceur des ambassadeurs, et M. le comte de Tanglay, attaché au cabinet du Président de la République étaient allés à midi, avec deux voitures de gala, chercher l'ambassadeur pour le conduire au palais de l'Elysée. Un bataillon d'infanterie avec la musique était sous les armes dans la cour d'honneur de l'Elysée. Le Président de la République, ayant à ses côtés M. le ministre des affaires étrangères, et entouré des officiers de sa maison, a reçu l'ambassadeur de Turquie dans le grand salon de l'Elysée.

Sadik-Pacha s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Président,

» S. M. I. le Sultan, mon auguste maître, en daignant me nommer son représentant auprès de la République française, m'a formellement prescrit de me rendre l'organe fidèle de sa haute sympathie envers une grande nation à laquelle l'Empire Ottoman est attaché par des liens traditionnels d'amitié, et de son estime particulière pour la personne de votre Excellence, dont la brillante carrière compte de si mémorables pages dans les annales de l'Orient.

Pénétré de cette volonté, j'emploierai tous mes soins à répondre aux instructions cordiales de mon souverain, en contribuant, pour ma part, à la consolidation et au développement des rapports de bonne entente qui existent si heureusement entre nos deux pays.

J'ose espérer que la bienveillance de l'Oralité et le concours gracieux du gouvernement français, me faciliteront cette tâche agréable.

je désire que tout le monde dise demain : On s'est bien amusé chez le comte de Tréguen !

L'homme vainqueur était donc parvenu à se faire admirer au moins dans son ménage ; il trôna donc là, où si peu d'hommes gagnaient à être vus, s'il est vrai, qu'il n'y ait point de héros en déshabillé.

— Mademoiselle de Villèle ?

— C'est ça. Mademoiselle de Villèle. Eh bien ! ma chère, je m'aperçois que malgré ses deux plumes vertes, elle n'a aucun succès. Elle n'a pas dansé encore un seul quadrille.

— Vous avez raison, mon ami, mais il me semble que c'est à votre fils de faire danser les délaissées.

— Parbleu ! sans doute. A quoi donc pensez Contrat ?

— Quel est donc, se demandait-on, ce petit paquet surmonté de plumes que Tréguen fait tourner avec tant de vivacité ?

Mais Gontran fut son seul danseur ; après cette polka elle fut obligée de se reposer tout le reste de la soirée, mais au retour elle dit à sa tante :

— Je crois plaire à M. de Tréguen.

— Je suis enchantée, répondit mademoiselle Rancunot, qu'il y ait encore une danseuse à la soirée.

— Volontiers, mon père, répondit le jeune homme, mais on va jouer maintenant la polka, et je doute qu'elle sache la danser.

— Point de réplique, Gontran, mon fils, du moment que votre père exprime un désir...

Le jeune homme obéit.

Quel fut l'étonnement de mademoiselle Rancunot lorsqu'un élégant cavalier à la tournure distinguée, à la barbe noire, aux grands yeux bleus ombragés

— Ma chère amie, dit le comte à sa femme, je n'aime pas les victimes, et

— Je suis un homme charmant, distingué, agréable; admirez-moi !

Et comme le monde ne veut pas qu'on lui impose l'admiration, M. de Tréguen, au lieu d'être admiré, était moqué. Il était marié en seconde noce à une petite femme grasse et timide, qui était fort silencieuse ; seulement lorsqu'on lui parlait de son mari, elle répondait : « Oh ! M. de Tréguen a tou-

» J'ai l'honneur, M. le Président, de déposer entre vos mains les lettres qui mettent fin à la mission d'Ali-Pacha et celles par lesquelles S. M. I. le Sultan m'accorde en qualité de son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la République française.

Le président de la République a répondu :

« Monsieur l'ambassadeur,

» Je suis très-sensible aux sentiments dont vous m'apportez l'expression de la part de S. M. l'Empereur des Ottomans.

» Si M. peut-être assurée, à son tour du désir qui m'anime de maintenir entre nous deux l'amitié qui les unit, et de nous deux que je forme pour la prospérité de son Empire.

Après ce hors-d'œuvre, l'Assemblée a adopté l'article 2. M. de Janzé a présenté un amendement portant que l'interdiction de la vente des journaux sur la voie publique ne peut être édictée par voie administrative. Cet amendement a été renvoyé à la commission.

Plusieurs demandes de fixation de l'ordre du jour ont été réservées pour la discussion du projet de loi sur la dissolution. La séance a été levée ensuite ; on se réunitra aujourd'hui à une heure.

Le centre gauche a décidé qu'un compte-rendu exposant la politique suivie par le centre gauche et ses vues pour l'avenir serait préparé par les soins du bureau et soumis aux membres de la réunion dans la séance prochaine.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.

L'examen des corps des généraux Clément Thomas et Lecomte.